

Je vais, tu viens et nous partageons la rue

CODE DE LA RUE

BORDEAUX
Ma ville

bordeaux.fr

BORDEAUX





Nos engagements

Déc. 2008 : agenda 21 adopté en Conseil municipal

Mai 2009 : signature de la Charte de Bruxelles (objectif de 15% de part modale de déplacements à vélo d'ici 2015)

Février 2010 : l'appel de Bordeaux lors de la 1^{ère} conférence Cyc'lab

Mai 2011 : signature du manifeste « Ville 30, ville à vivre » avec le Club des Villes cyclables

De nouvelles mesures modifient le Code la route et favorisent ainsi :

- la coexistence des différents usagers de la rue,
- une protection renforcée des piétons,
- une meilleure formation des conducteurs de motocyclette,
- un contrôle systématique du débridage des cyclomoteurs,
- et une possibilité de « tourne à droite » pour les cyclistes.



Code de la rue

code de la rue " " ! "

\$ ' (% &

) + ! * - (! "

, -

Alain Juppé
Maire de Bordeaux

sur

Nicolas Calmels, étudiant,
fan de photo (21 ans)

« Je prends le tram quand il pleut sinon je préfère marcher pour me réveiller le matin et m'aérer la tête après les cours. Beaucoup d'étudiants prennent leur voiture au début, ils en ont vite assez d'être toujours en retard et optent pour le tram. Je suis de plus en plus content d'être bordelais. »



sur

Hélène Dupouy, retraitée,
fan de chant lyrique (65 ans)

« J'ai fait le choix de m'installer en ville, car la vie est plus facile. Je marche tous les jours sur les quais, accompagnée par mon berger tibétain, là tout le monde roule à vélo, c'est merveilleux. Bordeaux a été conçue pour que les voitures circulent de moins en moins, c'est une bonne chose. »



sur

Anne-Solenne Mathieu,
architecte, fan du Pont de pierre (35 ans)

« J'aime marcher le "nez au vent" depuis toujours, j'en ai pris l'habitude en habitant dans de grandes villes : Londres et Paris... D'un naturel impatient, à pied, je ne dépends de personne, je prends le temps de regarder autour de moi, je me laisse imprégner par les ambiances... Je suis aussi abonnée au tram. »



Mes pensées Zen

A pied

- Sur les grands axes et en zone 30, je marche sur les trottoirs qui me sont réservés et j'utilise les passages piétons.
- Dans les aires piétonnes et les zones de rencontre, je peux marcher sur la chaussée.
- Je respecte les figurines piétonnes sur les feux.
- Je signale à l'automobiliste mon intention de traverser. Je ne m'engage que si la visibilité est suffisante, je n'impose pas un arrêt brutal à un véhicule motorisé ou à un bus.
- Je redouble de prudence avant de traverser les voies du tramway.
- Je ne jette pas de papiers ou d'objets sur la voirie.
- Je tiens mon enfant par la main pour traverser la chaussée.
- Je reste attentif aux autres usagers, notamment aux personnes en situation de handicap.

sur

Laurent Basse,
directeur financier
Fan de cinéma (42 ans)

« Je m'y suis mis, suite à un reportage où une écrivaine de 80 ans disait : "mon seul regret dans ma vie : ne jamais avoir fait de roller". J'ai pris des cours pour ne pas mettre les autres en danger. Je suis un incondicional du Skatepark, on s'éclate avec ma fille et ma compagne !... »



A roller et à trottinette (sans moteur)

- Je suis considéré comme un piéton, selon le Code de la route.
- J'équipe les enfants d'un casque et de protections.
- Je roule au pas dans les rues piétonnes et je fais attention aux piétons.
- La nuit, je m'équipe de dispositifs rétro réfléchissants.
- Je ne monte pas dans un transport en commun, excepté si ma trottinette est légère et pliable.
- Quand je circule sur le trottoir, je redouble de vigilance aux traversées piétonnes.
- Sur un trottoir, je ne passe jamais entre un enfant et l'adulte qui l'accompagne.
- Lorsque le trottoir est inexistant ou impraticable, je peux circuler sur la chaussée.

En cours :

une expérimentation pour autoriser exceptionnellement l'usage du roller dans les transports en commun, lors des dimanches sans voitures, ou de randonnées organisées



Adoptez un « car-à-pattes » !

A trottinette à moteur

(électrique ou thermique)

- Je peux circuler sur la voie publique à condition de posséder un certificat de conformité communautaire, remis par le constructeur ou son représentant agréé en France, sous peine d'une amende de 750 €.
- Je souscris une assurance de responsabilité civile.
- Je porte un casque homologué.

Le roller a la cote... !

Bordeaux possède l'un des plus grands skateparks de France, équipement sportif en accès libre sur les quais des Chartrons, en bord de Garonne.

Rollers, skate, BMX, chacun peut s'exprimer en fonction de son niveau, sans gêner les autres, à condition d'être équipé de protections obligatoires et d'avoir 8 ans minimum pour les aires : bowl, cascade, street park. L'aire enfant est réservée aux débutants âgés de 3 à 10 ans.

Depuis 2009, un mode de déplacement, alternatif, sécurisé et convivial s'organise dans les écoles de la ville. Ce système de ramassage scolaire fonctionne comme un autobus mais à pied. Les enfants, accompagnés par des parents volontaires, suivent un trajet prédéfini avec des horaires et des arrêts précis. Comme un vrai bus !

Renseignez vous auprès de la direction de l'éducation à la mairie ou auprès de **GRAINE** Aquitaine. Plus d'infos sur bordeaux.fr

En 2011, une dizaine d'établissements scolaires bordelais a adopté le « car-à-pattes », soit une trentaine de lignes.

La priorité de la Mairie : construire une ville accessible et ouverte à tous.

Une rando en ville

Organisées et encadrées par l'association AIR Roller, en partenariat avec la Police Municipale, les randonnées en roller se multiplient à Bordeaux (manifestations bi-mensuelles, 1er dimanche du mois et dernier vendredi du mois).

Mes pensées Zen

A fauteuil roulant,

- Je suis assimilé à un piéton (art. R 217 du Code de la Route).
- Je circule sur les trottoirs.
- Je suis autorisé à circuler dans les aires piétonnes, à moins de 6 km/h.

Infos Pratiques

Le Conseil Ville et Handicaps a été créé pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Un guide pratique, ainsi qu'un plan d'accessibilité du cœur de la ville retracent tous les trajets à partir de l'hyper-centre, téléchargeables sur bordeaux.fr.

Un guide touristique présente 3 itinéraires adaptés : le circuit Palais Gallien, le Centre historique et le Jardin Botanique-Bastide, téléchargeable sur le site Bordeaux.fr.

A l'échelle nationale, la Ville de Bordeaux devient ville pilote pour la mise en place de circuits de découvertes urbaines.

La Ville de Bordeaux a signé en mai 2011 la Charte Ville Handicap.

Contact : Tél. 05 56 10 19 53

Les aménagements spécifiques

- Les bandes podo-tactiles permettent aux déficients visuels de détecter la bordure du quai dans les stations de tramway et l'emplacement des passages piétons.
- L'abaissement des bordures au droit de passages piétons rend plus accessibles les trottoirs et l'espace public.
- La pose de mobilier à tête blanche par les services de la Ville facilite le cheminement des personnes malvoyantes.
- Des modules ou répéteurs sonores télécommandés pour les déficients visuels, signalant le moment pendant lequel ils peuvent traverser. Ces répéteurs sonores sont activés par une télécommande mise gratuitement à la disposition des personnes malvoyantes, en partenariat avec le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques.

Contact GIHP :

436, avenue de Verdun 33700 Mérignac

Tél. : 05 56 12 39 39.



"On se sentait pousser des ailes à bicyclette..."*

Mes pensées Zen

- Je suis vulnérable, je respecte les feux et les priorités en carrefour
- Aux carrefours équipés d'un signal expérimental, je peux tourner à droite prudemment, en cédant le passage aux piétons.
- Je privilégie les itinéraires aménagés ou les voies à faible trafic.
- Je roule au pas dans les aires piétonnes, j'accorde la priorité aux piétons dans les zones de rencontre, je partage la rue avec tous les usagers en zone 30.
- Je respecte les sens interdits (à l'exception des doubles sens cyclables).
- Je maintiens ma trajectoire, je tends le bras quand je vais tourner.

- Je laisse traverser les piétons engagés sur la chaussée, je ne leur coupe pas la route.
- J'utilise le sas vélo pour me positionner devant les véhicules et faciliter le tourne-à-gauche aux carrefours.
- Sur une piste cyclable, je fais attention aux piétons et je redouble de prudence aux traversées des voies transversales.
- Je reste concentré : je ne téléphone pas, je ne porte pas d'écouteurs, je ne conduis pas sans les mains.
- Je tiens mon vélo à la main pour circuler sur un trottoir. Seuls les enfants de moins de 8 ans peuvent rouler sur les trottoirs.
- Là où le tramway est séparé de la circulation générale, je n'emprunte pas la plateforme du tramway.
- Dans les sites tramway banalisés (aires piétonnes, stations ouvertes à la circulation), je peux circuler sur la voie en restant prudent (priorité au tramway) et en faisant attention aux rails.
- J'accroche mon vélo aux arceaux.



sur

Thomas Roth, géographe, fan de hockey sur glace (25 ans)

« Je me déplace à vélo pour associer éthique et pratique, c'est la solution la plus fiable et la plus rapide. Dès que l'on sort des zones protégées du centre ville, c'est plus difficile. Ce serait bien d'arriver à un compromis pour sensibiliser les automobilistes et les cyclistes à vivre ensemble, mais globalement, je me sens en sécurité. »



Le Must du parfait cycliste

Un casque, aux normes NF, s'il n'est pas obligatoire est fortement recommandé, car il réduit de 85% le risque de traumatisme crânien lors d'un accident.

Un gilet rétro réfléchissant NF pour être vu de nuit (obligatoire hors agglomération), et des accessoires fluorescents

Un rétroviseur.

Un écarteur de danger disposé à l'avant ou à l'arrière incite les automobilistes à respecter les distances de sécurité (1m en agglomération).

Un anti-vol en U.

Le B.a.-ba

pour garantir sa sécurité et celle des autres usagers

Un vélo en bon état avec deux freins, un feu avant jaune ou blanc, un feu arrière rouge, un avertisseur sonore et des catadioptres (dispositifs rétro réfléchissants).

En cas d'absence de ces équipements, vous vous exposez à une amende de 11 à 38 €.

Un siège avec repose-pieds et courroies d'attache, fixé au cadre pour transporter un enfant de moins de 5 ans.

Emprunter son vélo, c'est simple et gratuit à la Maison du Vélo. Lieu d'information et de conseil, vous y trouvez un atelier mécanique et une station de lavage, en libre service. N'hésitez pas à venir regonfler vos pneus ou graver le cadre de votre vélo contre le vol !

Les + sécurité

Passer le Diplôme du Cycliste Citoyen
Emprunter un vélo pousseur (adapté aux personnes en situation de handicap) !

Où s'adresser ?

69 cours Pasteur – Tél. 05 56 33 73 75
ou sur www.bordeaux.fr
Retrouvez-la dans les mairies de quartier !

L'option Vcub

99 stations bordelaises proposent un vélo en libre-service à la carte : moins de 30 mn (gratuit), 24 H, 7 jours, 1 mois ou 1 an, sur adhésion et abonnement.

Le système est relié au réseau Tbc, à proximité immédiate d'un arrêt de tram, de bus ou d'une gare.

Toutes les infos sur www.vcub.fr

Bordeaux, capitale cyclable

En février 2010, Bordeaux a organisé la 1^{ère} grande rencontre pour aborder l'avenir du vélo ; Cyc'lab a rassemblé 600 personnes venues de toute l'Europe.

Vendredi 10 février 2012 seconde édition de Cyc'lab

Nos récompenses

La ville a reçu 1 Marianne d'Or (en 2007) et 2 « Trophées du Vélo » (2004 et 2005). Bordeaux a été, avec Strasbourg, la première ville à aménager des carrefours « tourne à droite ».

Le boom du vélo !

- En 11 ans, le nombre de cyclistes sur Bordeaux a été multiplié par 2.4.
- 12 % des bordelais font du vélo tous les jours ou presque, 8 % à l'échelle de la CUB, 5 % dans les agglomérations françaises
- 140 km d'itinéraires aménagés pour les cyclistes, plus 20 km d'itinéraires hors voirie (allées de parc et jardins ...)
- 9 600 places de stationnement vélo.
- En cours : l'expérimentation du vélo taxi pour les seniors.

Sur ma moto, sur mon scooter, je roule cool



sur

Emmanuelle Prot, éditrice,
fan de scrapbooking, (38 ans)

« Avant, j'étais cycliste, j'ai déniché un scooter vintage rose des années 50, car je voulais me démarquer. A Bordeaux, j'ai toujours la solution pour me déplacer, en tram, en bus, la circulation est fluide, mais je me sens plus tranquille à scooter, je trouve les conducteurs respectueux, peut-être est-ce parce qu'il est rose... »

Mes pensées Zen

- Je respecte les feux rouges.
- Je n'emprunte pas les couloirs bus, ni les pistes et bandes cyclables.
- Je respecte les règles de priorité.
- Je ne me faufile pas entre les voitures.
- Je signale mes changements de direction.
- J'allume de jour mes feux de croisement.
- Je respecte la limitation de vitesse.
- Je porte un casque, c'est obligatoire.
- Je ne stationne pas sur les trottoirs ni sur les arceaux réservés aux vélos.
- Je porte des vêtements adaptés.
- Je ne modifie pas le niveau sonore de mon cyclomoteur.

Repères

154 accidents ont impliqué un cyclomoteur en 2010 à Bordeaux et 133 une moto.

La vitesse d'un cyclomoteur est limitée à 45 km/h. Le débridage est illégal, la vitesse supérieure qu'il permet, entraîne de nombreux risques dont un freinage inadapté.

A partir du 1^{er} Janvier 2011, le conducteur d'un cyclomoteur débridé s'expose à une amende de 135€.

Les personnes à fauteuil motorisé qui roulent à plus de 6 km/h sont assimilées à des cyclomoteurs et assurées comme tels (article R 188 du Code de la Route).

En voiture, je me mets au vert

Mes pensées Zen

- Je cède le passage aux piétons s'engageant dans la traversée d'une chaussée ou manifestant l'intention de le faire.
- En tournant à droite, je suis attentif aux vélos et aux piétons qui sont prioritaires.
- Avant d'ouvrir ma portière, je vérifie qu'il n'y a pas de cycliste ou de piéton.
- Je signale mes changements de direction.
- Je diminue ma vitesse aux abords des écoles.
- Je ne bois pas d'alcool avant de prendre le volant – il faut environ 6 heures pour éliminer 3 verres d'alcool, qui vous exposent à un retrait de 6 points (à partir de 0,25g d'alcool consommé).
- Je veille à ma nuisance sonore : en ne klaxonnant pas, en baissant le volume de mon autoradio, notamment le soir.
- Je ne stationne pas sur une place réservée aux personnes handicapées, sur une bande cyclable, en double file, sur les trottoirs ou à la sortie d'un garage.
- Je ne téléphone pas au volant.
- Pour doubler un cycliste, je respecte une distance d'un mètre minimum.
- Je pratique le covoiturage le plus souvent possible comme conducteur ou passager.
- Plutôt que d'acheter un second véhicule, j'opte pour l'autopartage.



Le Disque Vert lancé par Bordeaux en 2008, accorde un stationnement gratuit pendant 1h30 aux véhicules propres : véhicules GNV (gaz naturel pour véhicules), électriques, hybrides, GPL (gaz de pétrole liquéfié), ainsi qu'aux véhicules en auto partage dûment identifiés. Pour plus d'informations, consultez le site www.bordeaux.fr



sur Myriam Brulé, secrétaire,

fan de jardinage, (55 ans)

« Je suis pour le niveau de pollution zéro, j'ai une voiture tout-électrique. J'habite Léognan, pour aller à Bordeaux je gare ma voiture à Talence et je monte dans le tram. Pour les grands déplacements, on utilise notre véhicule hybride. »

! " # \$

La société coopérative Autocool vous propose un mode de déplacement durable et économique sous la forme d'autopartage : 1h, 1 soirée, 1 WE dans 15 stations bordelaises ou un abonnement mensuel à TbCool pour accéder au Tram, Bus et aux voitures en libre-service. Une voiture partagée représente 8 voitures de moins sur la chaussée ! www.autocool.fr

La priorité de la Mairie : construire une ville accessible et ouverte à tous
La Ville de Bordeaux propose un repérage des places réservées aux handicapés, via Google Maps, et grâce à l'application Layar, sur Iphone ou smartphones. La rubrique "handicap" permet de visualiser les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite par rapport à leur emplacement géographique. Près de 1000 places de ce type ont été créées.

Vigilance à 100%

Dans l'échelle de vulnérabilité, les personnes en situation de handicap les piétons et notamment les enfants, se situent aux premiers rangs devant les cyclistes, les rollers, les motards et les automobilistes.

La consommation d'alcool est responsable de la moitié des tués sur les routes et l'utilisation du portable d'une grande part des accidents.

Un grand pas vers l'écomobilité

Depuis le 16 novembre 2010, un nouveau décret du Code de la route oblige tout véhicule à céder le passage à un piéton déjà engagé ou prêt à s'engager sur la chaussée, même hors d'un passage piéton, sous peine de verser une amende de 135 €.

Le centre de l'agglomération bordelaise a vu son trafic automobile baisser de près de 30 % en 10 ans. Réfléchissez vous aussi avant de monter dans votre voiture pour des trajets de moins de 1 km et lachez le volant !

En tram, en bus, je peux buller tranquille...



sur

Naïma Bouchekhchoukha,
chargée d'action culturelle,
fan de volley-ball, (35 ans)

« J'ai la chance d'avoir une station de tram à côté de chez moi, c'est un moyen de locomotion rapide, économique et confortable, qui évite tout stress. On ne se pose plus de question le soir avant de sortir, un coup de tram et on arrive directement au restaurant ou dans un bar. De plus, les gens respectent plus le tram que le bus, pas de vitres cassées, de déchets par terre ou de tissus déchirés... »

Mes pensées Zen

- Je laisse sortir les usagers du tramway avant de rentrer.
- Je cède la place aux personnes âgées et aux femmes enceintes.
- Je parle doucement, surtout lorsque je téléphone.
- Je n'abîme pas les bus et le tramway : pieds sur les fauteuils, graffitis sur les vitres ...



La fréquentation du réseau de transport en commun a augmenté de plus de 69 % depuis 2004. Le tramway bordelais a franchi le cap de 100 millions de voyage annuels.

Les concentrations en monoxyde de carbone sont en constante diminution depuis 2001 (chute observée de 68 %). Le taux de dioxyde d'azote a baissé de 13 % depuis 2001 pour les stations de fond, de 2% pour les stations de proximité automobile (source AIRAQ, rapport 2010).

2 200 tickartes Tbc (Tram Bus de la CUB) sont distribuées aux écoles pour les sorties scolaires. Bordeaux comptera 20 km de couloir de bus fin 2011. La 3^{ème} phase du tramway étendra la ligne B de 750 m à Bordeaux Nord, la ligne C de 3,4 km à Bordeaux Lac, la ligne A de 3,6 km, avec 5 nouvelles stations et 2 parcs relais. Repérez les 95 lignes sur www.infotbc.com ou appelez le : Tél. 05 57 57 88 88.

!



● Les Parcs Relais

Laissez votre voiture, scooter ou vélo dans l'un des 14 parcs relais sécurisés et gratuits pour les usagers du tram, de 5 h à 1h du matin.



● La navette vers l'aéroport

Utilisez Jet'bus, la navette qui s'arrête à la gare, à l'Office de tourisme, place Gambetta et Barrière Judaique, fréquence : toutes les 45 minutes.

Horaires sur www.Bordeaux.aeroport.fr ou Tél. 05 56 34 50 50

● La navette électrique en centre-ville

Pour circuler malin au cœur du centre ville : de la place de la Victoire à la place des Quinconces. Son trajet est signalé par une ligne bleue tracée au sol. Arrêtez-la d'un simple geste !

● Vous connaissez les lignes Liane, Corol ou Citeis du réseau Kéolis ?

Pour être incollable sur les lignes de tram et de bus, rendez-vous à :

L'Espace Quinconces, cours du 30 juillet

L'Espace Gambetta, 9 place Gambetta

L'Espace St-Jean, cours de l'arrivée de la gare

Connectez-vous sur le site

www.infotbc.com, ou contactez

Allotbc au : Tél. : 05 57 57 88 88.

Le service Mobibus pour les personnes à mobilité

réduite, il est assuré de 5 h30 à 00h30, réservez une place au 05 56 16 61 66, il ne permet pas de prendre le réseau urbain. .

La ligne est accessible aux personnes en situation de handicap pour se rendre à l'aéroport.



Où stationner ?

) *
Plus de 20 parkings et parcs de stationnements totalisant 15 000 places sont à votre disposition, partout dans le centre de Bordeaux. Des panneaux lumineux, situés en plusieurs points stratégiques, vous informent en temps réel sur le taux d'occupation de plusieurs d'entre eux. Les résidents bénéficient de 20% de places réservées à tarif réduit dans les parcs souterrains, proches de leur domicile.

Il existe aussi :

Les parcs de stationnement (Bourse, Jean-Jaurès, Chapeau Rouge, Salinières, (Front du Médoc, Mériadeck, rue Lhote, 8 mai 1945 et Gambetta...),

Les parcs relais de la Cub.

Les places réservées aux personnes handicapées sont accessibles grâce à l'application Layar (plus d'infos sur bordeaux.fr).

Stationnement résidant :

) *
Pour faciliter le stationnement des riverains, la Mairie de Bordeaux a créé un stationnement résidant dans les zones à stationnement payant. Il permet aux riverains de stationner à un prix préférentiel.

Parcs de stationnement :

Le stationnement des riverains est facilité par l'octroi de tarifs d'abonnement préférentiel. Tous les parcs de stationnement sont listés sur le site www.bordeaux.fr

Parkings de proximité :

Il en existe près de 26, localisés sur www.bordeaux.fr.

Renseignez-vous :

Mairie de Bordeaux

Service stationnement

Tél : 05 56 10 44 68

ou sur www.infotbc.com

) *
Près de 10 000 places de stationnement pour les vélos. Ces emplacements garantissent une meilleure sécurité pour les vélos en respectant les espaces piétons.

Il existe aussi : les Espaces Parcub (dont la carte d'accès permet une réduction sur le prix du gravage de votre vélo à la maison du vélo) le local de la gare St Jean (250 places) le local vélo du parking Victor Hugo et la bicycletterie rue Bouquière

) *
La plupart des parcs cités ci-dessus proposent un stationnement pour les deux roues motorisés, avec des arceaux.

Sur la voirie, des arceaux matérialisés par de la peinture au sol, leur sont également réservés. Ils sont distincts des stationnements vélos.

Comment se partager la rue ?

Le Code de la Route a évolué depuis 2008, pour tenir compte de la modification des pratiques de l'espace public, mieux assurer la sécurité des usagers vulnérables et l'usage des modes de déplacement actifs.

Les panneaux de signalisation sont très importants, réglementaires et obligatoires, nécessaires aux déplacements de chacun en toute sécurité.

Documentez-vous sur le site www.certu.fr

0%



AIRES PIETONNES :

L'accès des voitures y est limité (sauf pour les livraisons et les riverains), voire interdit.

Les cyclistes sont autorisés à y circuler dans les 2 sens mais au pas, sans gêner les piétons qui sont prioritaires.

Lorsque les piétons sont en groupe, ils doivent permettre le passage des vélos.

Le stationnement des véhicules motorisés y est interdit.



DOUBLE SENS CYCLABLES :

Il s'agit d'une voie à double sens, dont un sens est réservé aux cycles (vélos, mais non cyclomoteurs).

Elle est signalisée par un panneau.



PARC RELAIS

Un parc relais est un espace de stationnement pour automobiles, destiné à encourager les automobilistes à accéder plus facilement au centre ville en transport en commun.

&

PASSAGES PIETONS :

Ils offrent la priorité au piéton qui s'y engage ou manifeste l'intention de le faire.

Cette disposition ne dispense pas du respect de la figurine piétonne si elle existe, ni du contrôle de la distance et de la vitesse des véhicules approchant avant de traverser la chaussée.

PISTES ET BANDES CYCLABLES :

Ces chaussées réservées exclusivement aux vélos peuvent être à sens unique. Elles améliorent la sécurité des cyclistes en milieu urbain. Elles peuvent être situées sur la voie de circulation, isolées par un séparateur ou sur le trottoir.

SAS VELOS :

Un sas est un espace situé devant la ligne d'arrêt des voitures au niveau des feux. Il permet aux cyclistes de profiter du feu rouge pour se positionner devant les autres véhicules, afin d'être vus, de ne pas respirer les gaz d'échappement, de reprendre le tourne à gauche et de démarrer avant les voitures.

TOURNE A DROITE :

Bordeaux expérimente depuis 2009 le tourne à droite sur 7 carrefours à feu, à l'aide d'un feu spécifique clignotant. Un panneau de pré-signalisation signale l'expérimentation. Suite au décret de fin 2010, cette mesure sera élargie avec un panneau en cours d'homologation.

VOIES A CONTROLÉ D'ACCES :

Situées dans l'hyper centre, elles autorisent la circulation automobile aux seuls résidents et aux livraisons à certaines heures grâce à des bornes escamotables.



ZONE DE RENCONTRE :

Intermédiaire entre l'aire piétonne et la zone 30, cet espace favorise la cohabitation des modes de déplacements.

La priorité est donnée aux piétons qui n'ont pas l'obligation d'emprunter les trottoirs, les cyclistes peuvent y circuler à double sens. Le stationnement n'est autorisé que sur des emplacements identifiés à cet usage. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h.



ATTENTION PASSAGE D'UNE VOIE DE TRAMWAY :

panneau d'alerte signalant la proximité de voies de tramway. Le tramway est toujours prioritaire.

FEU ROUGE CLIGNOTANT :

Arrêt obligatoire, passage imminent d'une ou plusieurs rames. Il faut attendre que le feu s'éteigne pour redémarrer.

VOIE RESERVEE AU TRAMWAY :

Interdiction de circuler ou de stationner sur cette voie.



COULOIRS BUS :

13 kilomètres de couloir bus ont été autorisés aux cyclistes. à Bordeaux, 7 km en projet pour 2011-2012.

Le panneau « et véhicules autorisés » selon l'arrêté municipal du 14 mars 2006 autorise les vélos à démarrer au feu modal « bus » anticipé.

Attention aux transports en commun !

Les bus et les tramway ont des zones de circulation qui leur sont réservées : site propre pour le tramway et mise en place de couloirs pour les bus. Certains aménagements leur permettent d'être prioritaires aux carrefours à feux.

Mairie de Bordeaux

La Maison du Vélo

69 cours Pasteur

tél. 05 56 33 73 75

Conseil Ville et handicaps

Place Pey-Berland

tél. 05 56 10 19 53

Direction de l'occupation

du domaine public

17 place Pey-Berland

tél. 05 56 10 28 43

Police municipale

Place Pey-Berland

tél. 05 56 10 25 71

Communauté Urbaine de Bordeaux

Gestion du trafic Esplanade

Charles de Gaulle

33076 Bordeaux

tél. 05 56 99 85 35

Mission départementale de

la Prévention routière

Esplanade Charles de Gaulle

33000 Bordeaux

tél. 05 56 00 03 90

Transadapt / CRDH

33 Côte de la Garonne

Lieu dit Cariet 33100 Lormont

tél. 05 57 30 65 61

Mobibus/Kéolis

25 rue du Commandant

Marchand

CS31211

33082 Bordeaux Cedex

Mobibus, tél. 05 56 16 61 66

Kéolis, tél. 05 56 16 61 66

Les associations d'usagers militent pour les déplacements doux et actifs

Association AIR Roller
16 rue Ausonne
33000 Bordeaux
tél. 05 56 81 21 44

Association des paralysés de France
30 rue Delacroix
33200 Bordeaux
tél. 05 56 08 67 30

Association handicap Centre d'animation
Queyries
Rue Reignier BP 70
33015 Bordeaux
tél. 05 56 40 00 89

Association
Les droits du Piéton
3 rue de Tausia 3380 Bordeaux
tél. 05 56 02 66 54

Association pour adultes et jeunes handicapés
(APAJH - AD 33) 272 boulevard du Président
Wilson 33000 Bordeaux
tél. 05 56 01 42 90

Association Vélo Cité
16, rue Ausonne
33000 Bordeaux
tél. 05 56 81 63 89

Autocool
16 rue Ausone
33000 Bordeaux
tél. 05 56 31 10 66

Automobile-club du sud-ouest
8 place des Quinconces
33000 Bordeaux
tél. 05 56 48 10 22

Fédération nationale des accidentés de la
vie et des handicapés
69 avenue Bel Air
33200 Bordeaux
tél. 05 56 02 82 45

Groupement des intellectuels aveugles ou
amblyopes (GIAA)
14 rue de la Réole
33800 Bordeaux
tél. 05 56 31 48 48

Groupement pour l'insertion des per-
sonnes handicapées physiques (GIHP)
436 avenue de Verdun
Immeuble Graphite
33700 Mérignac
tél. 05 56 12 39 39

Fédération des motards en colère de la
Gironde
Résidence Ornano
145, Av. du Général de Laminat
33000 Bordeaux
tél. 56 90 91 03